

## **PROTOCOLE/ANNEXE AU REGLEMENT DU FONCTIONNEMENT DU PARC CHEDEVILLE PENDANT LA PERIODE COVID-19**

Ce protocole est remis à jour au 08 juillet suivant les mesures indiquées dans le Guide de recommandations des équipements sportifs, site et espaces de pratiques sportives du Ministère des sports (édition du 15 juillet 2020).

Il vient en complément :

- Du règlement intérieur déjà en place
- Du POSS (Plan d'Organisation de la Surveillance et des Secours)
- Des modes opératoires de nettoyage et d'entretien

### **1. Organisation générale**

- a. Horaires, dates d'ouvertures – Page 2
- b. Gestion du public – Respect des règles de distanciation – Page 2
- c. Entretien général du site – Page 2
- d. Communication – Page 2

### **2. Fonctionnement des équipements**

- a. Accueil – Page 3
- b. Aire de jeux – Page 3
- c. Aire de pique-nique – Page 3
- d. City-stade – Page 3
- e. Parcours santé – Page 3
- f. Sentier 5 sens – Page 3
- g. Boulodrome – Page 3
- h. Terrains de tennis – Page 3
- i. Golf miniature – Page 3
- j. Location vélos – Page 3
- k. Prêt de matériel – Page 3
- l. Trampolines – Page 3
- m. Structure gonflable – Page 3
- n. Parcours aventure – Page 4
- o. Kayak et turbo-paddler – Page 4
- p. Animation mini fermier – Page 4
- q. Tir à l'arc – Page 4
- r. Benji éjection – Page 4
- s. Animations sportives / environnementales – Page 4
- t. Prestations anniversaires enfants/ado enterrements de vie de célibataires – Page 4

### **1. Organisation générale**

#### **a. Horaires, dates d'ouvertures**

- A compter du 16/07, le parc est ouvert au public aux horaires classiques : week-end : 10h-19h – semaine : 11h30-19h
- La fréquentation est limitée à 1 200 personnes.
- En fonction de la fréquentation, le parc pourra fermer l'accès aux activités afin de réaliser une phase de désinfection plus poussée.
- En cas de phénomènes météorologiques exceptionnels (orage, grêle, tempête), le parc pourra anticiper et fermer l'accès afin d'éviter un afflux de personnes dans les parties couvertes qui rendrait impossible la distanciation.

### **b. Gestion du public – Respect des règles de distanciation**

- Un règlement spécial COVID a été validé afin de prescrire certaines conditions d'accès, de respect du protocole Covid et de son contrôle.
- Des affichages du protocole sont mis en place.

### **c. Entretien général du site**

- Le personnel a à sa disposition en permanence les matériels et équipements de protection individuels requis pour préserver sa santé (masques, gants de protection, gel hydro alcoolique). Du matériel de désinfection de surface est à leur disposition.
- Un protocole de fonctionnement, d'entretien et de nettoyage a été établi. Il s'appuie sur les préconisations du Haut Conseil de la santé publique.
- Une formation de tout le personnel sur les nouvelles procédures d'organisation a été réalisée avant l'ouverture au public.
- L'affichage public du protocole de nettoyage/désinfection des équipements est réalisé. La traçabilité des désinfections des espaces est également mis en place.
- Les sanitaires sont désinfectés deux fois par jour.
- Des poubelles identifiées « masques jetables usagés » seront répartis dans le parc

### **d. Communication**

- Une signalétique est apposée sur chaque activité et aux espaces locatifs du parc pour rappeler les gestes barrières.
- Des affiches précisant les mesures mises en places sont réalisées et installées
- Une information pédagogique sur les recommandations pour les mineurs est apposée à l'entrée du parc.

## **2. Fonctionnement des équipements**

### **a. Accueil**

- Ménage des surfaces deux fois par jour (comptoir, plexiglas...)
- Mise en place d'un plexiglas
- Marquage au sol pour gestion de la file d'attente

### **b. Aire de pique-nique**

- Désinfection réalisée chaque jour avant ouverture au public
- Désinfection des rembarde chaque jour avant ouverture au public
- Chaque client louant un kiosque signera une déclaration sur les règles d'occupation de ces espaces

### **c. City stade**

- Respecter les consignes sanitaires affichées dans le parc

### **d. Parcours santé**

- Respecter les consignes sanitaires affichées dans le parc

### **e. Sentier des 5 sens**

- Respecter les consignes sanitaires affichées dans le parc

### **f. Boulodrome**

- Respecter les consignes sanitaires affichées dans le parc

### **g. Terrains de tennis**

- Désinfection du matériel loué réalisée par le personnel du parc après chaque utilisation par le public.
- Désinfection des mains au gel hydro alcoolique pour chaque usager.

### **h. Golf miniature**

- Désinfection du matériel loué réalisée par le personnel du parc après chaque utilisation par le public.
- Désinfection des mains au gel hydro alcoolique pour chaque usager.

### **i. Location vélos**

- Désinfection du matériel réalisée par le personnel du parc après chaque utilisation par le public.
- Désinfection des mains au gel hydro alcoolique pour chaque usager.

**j. Prêt de matériel**

- Le prêt gratuit du matériel est suspendu jusqu'à nouvel ordre.

**k. Trampolines**

- Désinfection du baudrier réalisée par le personnel du parc deux fois par jour
- Désinfection des mains des usagers au gel hydro alcoolique avant l'activité

**l. Structure gonflable**

- Désinfection de la structure réalisée par le personnel du parc deux fois par jour.
- Désinfection des mains des usagers au gel hydro alcoolique avant l'activité
- Activité limitée à 10 enfants.

**m. Parcours aventure**

- Désinfection de la structure réalisée par le personnel du parc deux fois par jour.
- Désinfection des mains des usagers au gel hydro alcoolique avant l'activité
- Activité limitée à 12 enfants.

**n. Kayak et turbo-paddler**

- Désinfection des gilets de sauvetage et des kayaks par vaporisation deux fois par jour
- Désinfection des mains des usagers au gel hydro alcoolique avant l'activité

**o. Animation mini fermier**

- Activité limitée à 5 personnes.
- Désinfection des mains des usagers au gel hydro alcoolique avant l'activité

**p. Tir à l'arc**

- Activité limitée à 5 personnes au lieu de 10
- Désinfection du matériel réalisée par le personnel deux fois par jour.
- Désinfection des mains des usagers au gel hydro alcoolique avant l'activité

**q. Benji éjection**

- Désinfection réalisée par le personnel deux fois par jour.
- Désinfection des mains des usagers au gel hydro alcoolique avant l'activité

**r. Animations sportives et environnementales**

- Les participants doivent s'engager à respecter les règles de distanciation (2m en statique ou en dynamique)

**s. Prestations anniversaire enfants/ado / enterrement vie de célibataire**

- Prestation pour 10 personnes dans le respect des gestes barrières.

Laigneville, le 15 juillet 2020,

Le Président,

